



Envoyer de l'argent à l'étranger

Beaucoup de personnes vivant en France, maintiennent un lien économique avec des membres de leur famille, des entreprises ou des organismes domiciliés dans un pays étranger. Quand elles souhaitent envoyer de l'argent dans ce pays, elles ont le choix entre différentes solutions qui varient selon le pays de destination, le motif du transfert, le caractère d'urgence, la monnaie de la transaction... C'est l'ensemble de ces éléments qu'il faut prendre en compte pour choisir la formule la mieux adaptée à son besoin.



Le saviez-vous ?

La gestion des comptes inactifs : comment opère la banque ?

Lorsqu'il n'y a pas eu de mouvement ou de réclamation sur un compte durant 30 ans, la banque doit verser à l'Etat l'argent de ces comptes inactifs, c'est la loi. Mais bien avant 30 ans, une banque réagira si elle n'enregistre plus aucun mouvement, et s'il n'y a pas eu de demande de clôture par le titulaire de compte. Deux choix s'offrent à elle :

- soit, si le compte est inactif depuis 10 ans, elle peut, conformément à la loi du 3 janvier 1977, clôturer le compte et verser les sommes à la Caisse des dépôts, qui conservera les fonds pendant les 20 années restantes.
- soit elle peut choisir de conserver elle-même le compte inactif pendant cette période

Dans l'un et l'autre cas, tant que les fonds n'ont pas été versés à l'Etat, le titulaire peut les réclamer à tout moment.

Actus

La déduction des intérêts d'emprunts immobiliers

Parmi les nouvelles mesures fiscales en cours d'adoption par le Parlement, figure un crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour l'achat d'un bien immobilier en résidence principale. Ce crédit d'impôt devrait être égal à 20% des intérêts d'emprunt effectivement payés (à l'exclusion de tous les autres frais annexes : frais de dossier, assurances, etc.), pendant les 5 premières années du prêt avec un plafond annuel d'intérêts pris en compte de 3.750 € pour une personne seule et 7.000 € pour un couple, plus 500 € par personne à charge. D'où un crédit d'impôt maximum annuel qui serait respectivement de 750 et 1500 euros, majoré le cas échéant de 100 euros par personne à charge. Cette mesure devrait s'appliquer dès le premier jour du mois suivant la promulgation de la loi, à tous les crédits en cours ayant moins de 5 ans (pour la partie restant sur les 5 premières années).

Le saviez-vous ?

Veillez à récupérer votre chéquier en agence

Lorsque votre nouveau chéquier est disponible en agence, ne tardez pas avant d'aller le chercher. Que votre banque vous informe ou non de son arrivée, vous disposez généralement d'un délai limité de quelques semaines pour le récupérer. Une fois ce délai écoulé, la banque peut selon les modalités prévues par votre convention de compte, soit le détruire (éventuellement à vos frais) soit le conserver et vous demander des frais de conservation, soit enfin, vous l'expédier en recommandé à vos frais.

Conserver des chèquiers à la disposition des clients, représente une charge administrative importante, compte tenu notamment des contraintes de sécurité. Par ailleurs leur capacité de stockage généralement limitée ne permet pas aux agences une conservation de longue durée des chèquiers non retirés par les clients.

Actus

Partir en vacances à l'étranger : quels moyens de paiement utiliser ?

Pendant les vacances, beaucoup de personnes choisissent de faire un voyage à l'étranger. Pour payer en dehors de l'Hexagone, les moyens les plus adaptés sont la carte bancaire, les espèces ou dans certains cas, le virement, mais le chèque est toujours déconseillé hors de nos frontières, même s'il est libellé en euros.

Pour les voyageurs de la zone Euro, ces opérations ne coûtent pas plus cher que si elles étaient réalisées en France.

Pour ceux qui se trouveront hors de la zone Euro, ces opérations seront généralement assorties d'une commission.

Une fois sur place, vous pourrez changer des euros contre des billets en monnaie locale, ou retirer des billets au distributeur. Mais si c'est possible, le plus simple est souvent d'obtenir de votre banque des billets étrangers avant de partir (tenez compte des délais si votre agence doit les commander).

Le saviez-vous ?

Le virement, le moyen le plus rapide et le plus sûr d'être payé

Quelqu'un vous doit de l'argent et vous règle par chèque. Votre banque a besoin d'un délai pour encaisser ce chèque ou bien vous crédite immédiatement mais avec un date de valeur postérieure. Par ailleurs, si votre débiteur ne dispose pas de la provision suffisante sur son compte, le chèque vous sera rejeté "sans provision".

Pour éviter tous ces désagréments, pour être sûr d'être payé, préférez le virement plus sûr et plus rapide. Il suffit que vous donniez un RIB à votre débiteur. Parfois, il pourra même réaliser l'opération sur le champ, par Internet.

Info Intox

Votre banquier connaîtrait le code de votre carte bancaire



© FBF

Quand la banque vous délivre votre carte bancaire, un code secret vous est systématiquement attribué par courrier. Il est composé de 4 chiffres que vous devrez saisir pour tout achat chez un commerçant ou retrait d'argent au distributeur. Dans la lettre qui vous est adressée, vous êtes invité, à réception de votre code, à le mémoriser, et à détruire tout document écrit en faisant mention. Vous êtes seul à connaître ce code. En effet, même votre banquier n'a pas accès au code secret de ses clients, et vous ne devez jamais lui communiquer. Pour des raisons de sécurité, le titulaire d'une CB ne doit transmettre à personne ce code confidentiel, qu'il s'agisse d'un proche, du personnel de la banque, ou même de la police. Soyez particulièrement méfiant devant toute personne qui chercherait à connaître votre code, quelle que soit sa fonction et son autorité.

Actus

L'assurance scolaire : comment ça marche ?

A la rentrée, votre enfant va entrer ou retourner à l'école. Son établissement d'accueil vous demandera sans doute une assurance scolaire, notamment pour couvrir les activités sportives, les trajets extra scolaires etc. En effet, souscrire à ce type de contrat permet de couvrir le risque de dommage causé par votre enfant, ou celui subi par lui.

Demandez conseil à votre banque car elle peut probablement vous proposer un contrat d'assurance scolaire bien adapté à votre situation, avec en plus la possibilité de choisir le type de risque que vous voulez couvrir. De plus, ces contrats d'assurance sont souvent accompagnés de services d'assistance bien utiles en cas de difficulté

Voir mini-guide n°7 : Comment régler vos dépenses à l'étranger ?

Info Intox

Le titulaire de compte serait le seul à pouvoir clôturer son compte

Si vous souhaitez clôturer votre compte de dépôt, il suffit d'en informer votre banque qui procédera gratuitement à sa clôture. Sur le plan légal, vous avez toute liberté pour procéder à ce type d'opération, et vous n'avez pas à motiver votre décision.

Votre agence dispose du même droit et n'aura pas non plus à justifier son choix, si elle **clôture votre compte**. C'est votre convention de compte qui a valeur de contrat entre votre banque et vous. Les modalités de fonctionnement du compte sont décrites, parmi lesquelles le dispositif de clôture de compte et les droits et obligations des 2 parties.